



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-9-6-8

Service instructeur

DEVI - Service Energie et Recyclage

Service consulté

ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'HYDROGENE ET LES PILES A COMBUSTIBLES AFHYPAC

Résumé : Le Département du Haut-Rhin, avec la fermeture annoncée du centre de production nucléaire de FESSENHEIM, renforce son engagement dans le domaine de la transition énergétique. Le travail sur l'utilisation de l'hydrogène pour de la méthanation ou dans des piles à combustible est une piste au potentiel très important dans notre département. Ce rapport propose l'adhésion à l'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles A Combustibles (AFHYPAC) qui fédère les acteurs de l'hydrogène et des piles à combustible en France pour un montant annuel de 2 000 €. Il a fait l'objet d'un avis favorable de la 6^{ème} Commission réunie le 13 septembre 2019.

Le Département du Haut-Rhin, avec la fermeture annoncée du centre de production nucléaire de FESSENHEIM, renforce son engagement dans le domaine de la transition énergétique qui devrait permettre de passer progressivement d'un système énergétique basé essentiellement sur les énergies fossiles à des sources énergétiques moins centralisées, diversifiées et renouvelables. Le travail sur la méthanation et la pile à hydrogène est une piste à explorer pour permettre d'atteindre l'autonomie électrique dans notre département.

D'importantes quantités d'hydrogène sont en effet rejetées par nos entreprises chimiques sur le territoire haut-rhinois qu'il serait judicieux d'utiliser pour produire de l'énergie.

L'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles A Combustibles (AFHYPAC) fédère les acteurs de l'hydrogène et des piles à combustible en France : entreprises, laboratoires et instituts de recherche, pôles de compétitivité, collectivités territoriales et associations régionales et assure, avec le soutien de l'ADEME, l'animation de cette filière industrielle d'avenir. L'ambition d'AFHYPAC est d'accélérer le développement de solutions hydrogène au bénéfice de la transition énergétique et de la société.

Le Département, en devenant membre de l'AFHYPC, montre son ambition dans la filière hydrogène et renforce ses appuis pour le développement de nouvelles applications sur son territoire.

Il vous est également proposé de désigner Monsieur Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental, comme représentant du Département au sein d'AFHYPC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les statuts et le règlement intérieur de l'association française pour l'hydrogène et les piles à combustibles (AFHYPC) joints en annexe au présent rapport et d'adhérer à ladite association,
- de désigner Monsieur Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental, pour représenter le Département au sein de l'AFHYPC,
- d'autoriser le versement d'une cotisation de 2 000 € prélevée sur le programme C672 chapitre 011 nature 6281 fonction 731,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT